



CHAPITRE

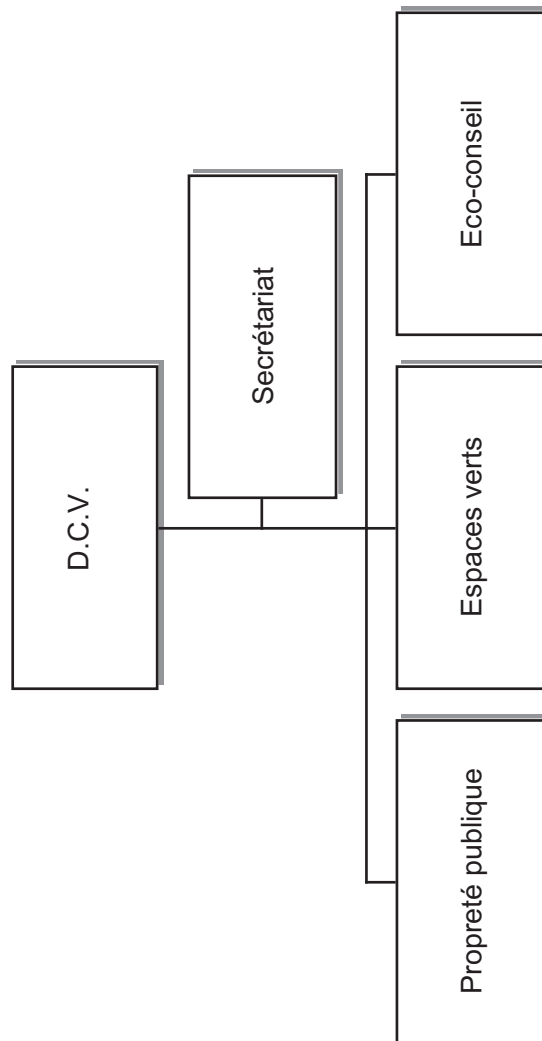
DEPARTEMENT
DU CADRE VIE
DCV

6



D.C.V.

Département du Cadre de Vie



1. Composition du Département

- 1 Chef de département
- 1 Chef de service administratif
- 1 service Propreté publique
- 1 service Espaces-verts
- 1 service Eco-conseil

2. Description du département

Site d'implantation : rue Frères Biéva, 203 à 5020 VEDRIN

Le Département se compose de trois services.

Les activités des huit agents du service Eco-conseil sont principalement axées sur différentes actions de gestion et de sensibilisation qui ont trait aux matières environnementales, à la Nature, au compostage, à l'éco-consommation, aux pollutions, menées.

Au sein du service Espaces verts, une septantaine de personnes assurent la gestion et l'entretien du patrimoine végétal communal, les plantations et le fleurissement de la Ville.

La propreté publique est un élément primordial pour la qualité de vie des citoyens. Pour ce faire, ce sont quelques 80 agents qui y contribuent via notamment le nettoyage manuel et mécanique des voiries (motocrottes, aspirateurs urbains, ...), l'entretien des avaloirs, la vidange des bornes de propreté (poubelles publiques, cendriers urbains).

3. PST – Etat d'avancement

Objectif n° 12 Augmenter la propreté publique		
Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
12.1. Organiser des actions spécifiques et la sensibilisation de la population	12.1.1. Développer des actions "village-quartier propre" en collaboration avec les acteurs locaux (2013-2014-2015)	Etablissement de deux modèles de convention • Actions réalisées sur base des conventions : 4 • Conventions conclues : 2
	12.1.2. Développer un réseau de toilettes publiques (2013-2014-2015- ---)	• Détermination de trois emplacements prioritaire • Location systématique toilettes mobiles pour chaque événement organisé par DCV
	12.1.3. Lutter contre les incivilités (affichage sauvage, graffitis et tags, déjections canines, dépôts illicites...). Notamment : développer les actions de sensibilisation à l'égard des communautés étrangères, mettre en place un numéro d'appel spécifique afin de permettre une intervention rapide des services de la propreté publique et développer le fonctionnement de la cellule amendes administratives (2013-2014 – 2015)	Actions de sensibilisation menées • Diverses actions récurrentes (kit nouveaux arrivants, dépôt de lettre circulaire rappelant les devoirs citoyens, diffusion de brochures, ...) • Gestion et mise à jour régulière du portail www.environnement-namur.be • Diffusion annuelle (collaboration BEP) du calendrier de collecte avec conseils de tri, ...

Objectif n° 12 Augmenter la propreté publique		
Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
		• Animations tri des déchets, incivilités, récup, ... : 17 • Actions spécifiques : soirée d'information linge lavables Autres actions • Mise en place d'un site d'abattage temporaire – pépinière communale de Temploux, lors de la Fête du Sacrifice (bien-être animal + gestion des résidus) : 399 ovins accueillis le 14 octobre dans une bergerie temporaire et sacrifiés le 15 octobre) • Collecte des animaux morts sur la voie publique : 222 carcasses • Campagne de stérilisation des chats errants : 159 chats pris en charge • Problématique des pigeons : gestion régulière du pigeonier du square Léopold et prélèvement des oeufs • Dératisation Campagnes de dératisation régulière dans le cadre d'un marché de services courant jusqu'au 28.02.2014. Tél vert spécifique Interventions des agents constatateurs (PV, constats, avertissements) • Un agent constatateur full time sur le terrain au service Propreté publique à partir du 1^{er} mars • Enlèvement systématique des dépôts illicites <u>déchets</u> 32 avertissements 24 constats (titre I du RGP) 418 PV initiaux et 364 PV subséquents (titre II du RGP) <u>affichage illicite</u> 4 constats (titre I du RGP) • Détagage <u>tags (infractions mixtes –</u> dépôt de plainte si auteur connu) 2.290 interventions ; 2.125m2 détagués – auteurs inconnus

Objectif n° 12
Augmenter la propreté publique

Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
	12.1.4. Développer les actions menées par le Facilitateur environnemental dans le cadre de la gestion de la propreté sur les événements	- Emission systématique d'un avis environnemental lors de chaque événement - Prêt de gobelets réutilisables (suivi Eco-conseil) : 37 prêts (mise à disposition de 13.230 gobelets et 1.856 mugs) - Service conteneurs (suivi Propreté publique) : 219 collaborations - vidange de 632 conteneurs, - soit +/- 700m3 de déchets collectés via ce service
12.2. Optimiser les modalités de collecte et améliorer la gestion des déchets	12.2.1. Revoir les modalités de collecte des résidus. Notamment, examiner la possibilité de mettre en œuvre en périphérie la collecte des déchets via le système de conteneurs à puce, de regrouper les collectes sélectives de matières valorisables, ... (2013 – 2014 - 2015)	- Réalisation d'une opération-pilote de collecte des poubelles publiques en mode doux - Réalisation de 2 tests pour la collecte en soirée des papiers-cartons (avec le BEP) - Adhésion à deux nouvelles filières de tri : - encombrants non recyclables et non incinérables des services en mars - verre plat des services en juin - Mise en place d'une filière de valorisation des encombrants communaux en décembre
	12.2.2. Développer un réseau de bulles à verre enterrées en zone urbaine (2013 – 2014 - 2015) Assurer une meilleure intégration paysagère des bulles à verre en zone périphérique (2013-2014-2015)	Postposé : pas de crédit budgétaire
	12.2.3. Soutenir les actions menées en matière de compostage individuel, de collecte sélective des matières organiques et de leur valorisation énergétique	- Secrétariat asbl Guides composteurs du Namurois - Ateliers de formation au compostage individuel : 4 (36 participants) - Atelier vermicompostage : 1 (20 participants) - Mise à disposition de compostières à moindre coût (location) : 65

Objectif n° 12 Augmenter la propreté publique		
Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
12.3. Développer de nouveaux secteurs du réemploi grâce à l'économie sociale	12.3.1. Organiser le premier salon du réemploi (mars 2013) et réaliser à cette occasion des enquêtes de satisfaction dans la perspective d'une pérennisation du salon	- Réalisation du 1^{er} au 03 mars 2013, 17.800 visiteurs + 650 élèves le 01/03 - Satisfaction des visiteurs
	12.3.2. Promouvoir le réemploi en collaboration avec l'économie sociale, dans le cadre de la mise en place d'une collecte spécifique d'encombrants valorisables concernant les institutions, commerces, entreprises... par le soutien de la ville aux initiatives visant à valoriser les matières issues des collectivités et des sociétés privées afin d'étendre l'offre d'acquisition de biens de 2ème main et développer différentes filières de valorisation des déchets au travers prioritairement du réemploi et du recyclage	Collecte des encombrants à domiciles par la Ressourcerie namuroise. Bilan des collectes : 1.635,22 tonnes 80.035 ménages desservis Collecte des vêtements en cabine via 3 asbl d'économie sociale (Oxfam, Petits Riens, Terre) – une centaine de cabines Bilan des collectes : 687,30 tonnes Action institutions – commerces : - Mise en place d'une filière de collecte-valorisation des encombrants communaux via la Ressourcerie namuroise en décembre
	12.3.3. Organiser des ateliers pratiques et des événements montrant aux citoyens comment donner une seconde vie aux objets qu'ils possèdent. Mettre en place des ateliers de réparation mettant en contact citoyens et professionnels donnant des conseils et astuces pour réparer les objets (concept du Repair café).	- Animations « récup » - public scolaire : 12 - Animations « recup » adultes 3 - Organisation de Repair Café : 6 (1.420 participants, 276 réparations sur 423 demandes) - Organisation de dimanches de l'Eco-consommation : 2

Objectif n° 13 Développer une gestion naturelle des espaces verts publics		
Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
13.1. Développer une gestion exemplaire des espaces verts communaux, avec une vision à long terme, dans le cadre d'une gestion intégrée et dans un souci de rationalisation des prestations	13.1.1. Abandonner progressivement l'usage des herbicides et mettre en œuvre des techniques alternatives. Tendre vers une Commune 0 pesticide	Engagement dans le désherbage thermique Mise en oeuvre du désherbage thermique - achats de 10 désherbeurs thermiques Vers l'établissement d'un plan de gestion différenciée des espaces verts

Objectif n° 13
Développer une gestion naturelle des espaces verts publics

Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
		• Poursuite du programme de lutte intégrée dans les serres communales, au verger et à la pépinière de Temploux • Adhésion à la convention Gestion différenciée proposée par le Pôle de Gestion différenciée (juillet) • Décision d'abandon progressif des herbicides (PST – Conseil de septembre) Réalisation du plan de gestion différenciée et de réduction des pesticides ; • Expériences : -Dès avril, désherbage sans herbicide des piétonniers du centre-ville, du cimetière de La Plante et de quelques espaces spécifiques. -Dès septembre : traitements thermiques dans les parcs et squares et dans les jardins à thème -Un essai non concluant de désherbage à l'eau chaude (cimetière de Flawinne) - agréation du pulvérisateur (valable jusqu'au 31/12/2016) Actions de sensibilisation • Participation à la semaine sans pesticide : -1 conférence (35 participants, -2 ateliers (28 participants), -8 animations scolaires (142 participants) -2 animations intergénérationnelles (60 participants)
	13.1.2. Gérer les plantes invasives et créer un service d'aide aux citoyens dans le cadre de la lutte contre ces plantes	Balsamine de l'Himalaya • Pas de nouveau foyer détecté Berce du Caucase • 2 nouveaux sites inventoriés (soit 8 au total sur Namur); • 5 prestations de recépage sur domaine communal • Délivrance de conseils à 3 propriétaires privés Buddleia, cotoneaster, viorne horticole + renouées au sein des carrières d'Asty Moulin • Essais de limitation de la prolifération

Objectif n° 13 Développer une gestion naturelle des espaces verts publics		
Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
		Cerisiers tardifs - Pas de nouveau foyer détecté Renouées du Japon - Test d'éradication avec plantation sur un tronçon du Ravel à Cognelée Senesio Equidens - Réaménagement d'une portion de plate-bande av. Félicien Rops – recherche d'essences résistantes aux bernaches + action d'éradication du Senesio inequidens
	13.1.3. Réhabiliter l'existant et mettre notamment en valeur l'ensemble des squares, jardins, parcs et espaces verts communaux disséminés sur le territoire de la Ville. Notamment : valoriser les abords des bâtiments communaux, créer un verger balade au Grand Pré à Wépion, créer des squares et de nouveaux espaces de convivialité, mettre en place des jardins partagés, accorder une attention particulière au fleurissement de la ville et de la périphérie.	Interventions de réhabilitation et de mise en valeur de l'existant : 9 Interventions de valorisation des abords de bâtiments communaux : 5 Création d'un verger balade à Wépion : préparation du projet Création de nouveaux espaces verts : 2 Mise en place de jardins partagés : --- Fleurissement de la Ville et de la périphérie <u>Printemps</u> : 70.000 plantes mises en place + confection de 375 jardinières (3.200 plantes) pour les commerces du centre-ville <u>Automne</u> : 115.150 plantes (42.500 bulbes, 500 jacinthes et 73.150 annuelles) Plantations 285 arbres 2.400 arbustes 4.087 plantes vivaces
13.2. Développer le potentiel écologique de Namur, avec une vision à long terme, dans le cadre d'une gestion intégrée et dans un souci de rationalisation des prestations	13.2.1. Accueillir un centre de revalidation pour les espèces animales vivant à l'état sauvage (CREAVES)	Accueil sur le site de la ferme du CPAS de Temploux, chaussée de Nivelles, occupée par la Ville Conclusion d'une convention de prêt à usage avec l'asbl Natagora
	13.2.2. Réaménager de façon naturelle les carrières de Beez en vue d'y créer	Réalisation de l'étude en attente

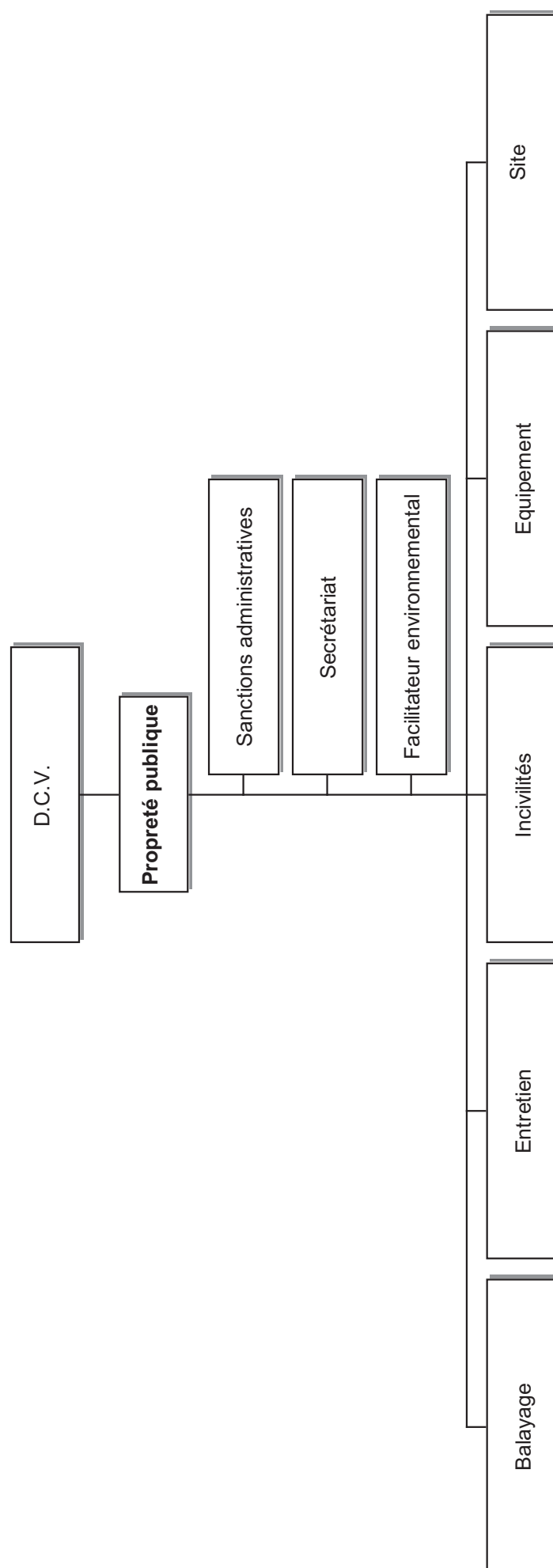
Objectif n° 13
Développer une gestion naturelle des espaces verts publics

Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
	notamment un observatoire de la nature (étude – le site ne sera plus exploité après 2019-2020)	
	13.2.3. Protéger des espaces ruraux et forestiers. Notamment : créer des mares, poursuivre la certification forestière des bois communaux, promouvoir la pratique halieutique, organiser des activités dans le cadre de « Namur-Ville MAYA », réhabiliter les étangs communaux...	Promouvoir la pratique halieutique Convention passée avec la Fédération Halieutique de la Haute Meuse – Etang Sous La Ville à Naninne • Rempoissonnement par la Fédération • 233 pêcheurs membres ; • Organisation de journées découvertes pour les jeunes en juillet-août et d'une journée famille le 31 août Namur Commune Maya • Aménagement d'espace en faveur des abeilles : 3 • Installation de nouveaux ruchers sur le domaine communal : 3 projets – en attente de concrétisation • Sensibilisation – mise à disposition de matériel de miellerie : 1 projet scolaire Participation au maillage écologique : • 2 actions concrètes sur le terrain Accueil de la faune local (hors plan Maya) : • Pose de nichoirs et action migration batraciens Protection et mise en valeur des rivières (Contrat de rivière Haute-Meuse) • Adhésion au plan d'action 2014-2016 (décembre) • Mise en place d'une signalétique rivière • Participation aux journées de l'eau
	13.2.4. Développer les atouts "nature" de la Citadelle	Accueil des chauves-souris • Réunion du comité de gestion Ville-SPW • Organisation de la Nuit de la chauve-souris – 24 août, parcours libres et commentés, animations diverses et balade nocturne

Objectif n° 13 Développer une gestion naturelle des espaces verts publics		
Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
		Plan de gestion de l'arboretum • Lancement d'un marché de services et désignation d'un bureau d'études Réhabilitation du circuit de moto-cross • Présentation d'un projet de réhabilitation au Collège Gestion du patrimoine botanique • Edition de la brochure « A la découverte de quelques champignons de la Citadelle » Pâturage de moutons rustiques • Pâturage de 6 moutons dans les fossés de Terra Nova, réparation d'un second site de pâturage et pose d'une clôture

PROPRETE

PUBLIQUE



1. **Composition du service**

- 1 Chef de bureau technique
- 1 coordinatrice « Sanctions administratives »
- 1 agent technique en Chef
- 1 facilitateur environnemental événementiel
- 3 agents administratifs
- 1 contremaître en Chef
- 76 ouvriers (dont 3 agents art. 60 et 8 agents GAU)

Répartition

- Cellule d'encadrement : 6 agents
- Cellule sanction administrative : 2 agents
- Cellule balayage : 16 agents (8 agents Ville dont 1 art.60 et 8 agents GAU)
- Cellule entretien : 16 agents
- Cellule infractions : 20 agents (dont 1 art.60)
- Cellule équipement : 19 agents (dont 1 art. 60)
- Cellule site : 5 agents

Sites d'implantation

- Site de la Porcelaine – chaussée de liège, 57 à 5100 Jambes
- Site de Tabora (CNS) – avenue de Tabora, 21 à 5000 Namur

Horaires

Spécificité : équipes à prestations différées

- 05h00 → 12h00
- 07h45 → 16h15 (30)
- 12h00 → 20h00
- Week-end : 05h00 → 10h00 et 07h45 → 16h30

2. **Missions permanentes**

La propreté publique est un élément primordial pour la qualité de vie des citoyens. Pour ce faire, ce sont plus de 80 personnes qui y contribuent via notamment le nettoyage manuel et mécanique des voiries (motocrottes, gluttons, balayeuses), l'entretien des avaloirs, la vidange des bornes de propreté (poubelles publiques, cendriers urbains, ...), l'enlèvement des dépôts illicites, ...

Le service Propreté publique regroupe sept cellules, dont les missions sont les suivantes :

2.1. Cellule d'encadrement

- encadrement des agents de terrain et coordination des missions et activités
- secrétariat du service

2.2. Cellule sanctions administratives

- coordination et mise en œuvre des sanctions administratives au sein du service
- constatation des infractions en matière de délinquance environnementale

2.3. Cellule balayage

- balayage manuel
- balayage mécanique (micro-balayeuse)
- aspirateurs urbains
- entretien du centre-ville et des zones commerciales de Saint-Servais, Salzinnes et Bouge

2.4. Cellule entretien

- balayage mécanique des voiries et filets d'eau
- hydrocurage, entretien et curage des avaloirs des voiries communales et de certaines voiries SPW à 50km/h
- lavage du centre-ville et de divers espaces publics
- aspirateur urbain à Jambes

2.5. Cellule infractions

- enlèvement de dépôts illicites
- affichage (pose de l'affichage événementiel communal dans les planimètres et enlèvement de l'affichage illicite)
- lutte contre les tags et graffitis
- nettoyage des accotements
- entretien de la Ville le week-end

2.6. Cellule équipement

- placement, entretien et vidange des bornes de propreté, des cendriers urbains, des totems distributeurs de sacs pour déjections canines
- entretien des aires des bulles à verre
- entretien des canisettes

2.7. Cellule site

- atelier mécanique : interventions sur les machineries des véhicules spéciaux (balayeuses, ...)
- tenue du magasin et des stocks
- gestion du pigeonier municipal
- gestion des stations de transfert et de lavage
- entretien du hall et du site de la Porcelaine (ateliers du service Propreté publique)

Autres missions

Suivi des opérations de dératisation (confiées par marché à une société privée).

3. Programmes de subsistance

- Programme de Politique Générale – législature 2013-2017
- Programme Stratégique Transversal

4. Articles du budget 2013 attachés spécifiquement au service

Article	Intitulé	Budget page
DO 100/123-15	Sanctions administratives	28
DO 875/124AN-02	Lutte contre animaux-plantes nuisibles	154
DO 875/124AP-02	Action propreté	154
DO 875/124MT-02	Outillage environnement	154
DO 875/124NP-02	Fonctionnement nettoyage public	154
DO 876/124-02	Propreté publique – déchets	154
DO 876/124-06	Propreté publique – déchets – contrats	154
DO 877/124P-02	Entretien curage égouts	154
DE 136/743-98-20130011	Achat véhicules spéciaux - laveuse	26
DE 875/744-51-20130069	Achat matériel nettoyage public	74
RO 040/363-03	Taxe propreté publique ménages	11
RO 040/363-07	Enlèvement dépôts clandestins	11
RO 040/363SB-16	Vente de sacs PMC	13
RO 040/363SP-16	Vente de sacs déchets ménagers	13
RO 040/363SO-16	Vente de sacs déchets organiques	13
RO 040/363-48	Taxe propreté publique commerces et prof. libérales	13
RO 100/380-03	Amendes administratives	23
RO 875/161-02	Vente produits usagés	155
RO 875/161-48	Produits divers – affichage – déchets fêtes	155
RO 876/161CP-48	Traitement déchets CPAS	155
RO 876/161ZP-48	Traitement déchets Zone Police	155
RO 876/465-48	Ristourne subvention prévention déchets	155

5. Rapport d'activités

S'agissant d'un service technique, où la cellule d'encadrement intervient systématiquement, compte tenu de l'imbrication des interventions des différentes équipes, la présentation suivante ne se décline pas par cellule mais par mission.

5.1. Poursuivre les actions en matière de lutte contre les tags et graffitis (PST 12.1.3)

- en cas d'auteur identifié, dépôt de plainte par le Chef du Département du Cadre de Vie auprès de la Police locale
- enlèvement systématique des tags et graffitis sur la voie publique, le mobilier urbain, les immeubles, les édifices publics ou privés, ainsi que sur tout bien jouxtant ou visible du domaine public, sur l'ensemble du territoire communal (2 agents avec matériel spécifique)
- réalisation d'un reportage photographique avant et après chaque intervention et communication systématique à la Police locale

5.1.1. Bilan des interventions

- 2.290 interventions
- 2.125 m² de surfaces détaguées

5.2. Limitier l'affichage sauvage (PST 12.1.3)

- application des dispositions en matière d'affichage du règlement général de police (articles 45 et 46)
- remise systématique du vade-mecum relatif à l'affichage sur la voie publique présentant les dispositions réglementaires précitées à tout organisateur d'événements par le Domaine public et Sécurité (Département des Voies publiques)
- maintenance de la signalétique précisant les conditions d'utilisation sur les panneaux d'affichage associatif et d'expression citoyenne locale
- constat et enlèvement systématique de tout affichage illicite repéré sur le domaine public et application au besoin de sanctions administratives

En matière d'application du règlement redevances en matière d'affichage :

- établissement de 4 redevances en matière d'affichage illicite pour un montant total de 600,00 €. Recettes correspondantes perçues durant l'année 2013 : 400,00 €
- perception en 2013 de 625,00 € pour des redevances affichages adressées les années précédentes

5.3. Gérer les poubelles publiques

- maintenance des bornes de propreté (quelque 2.700 unités) et remplacement des bornes accidentées, incendiées ou vandalisées
- acquisition de 38 nouvelles bornes de propreté pour un montant total de 36.583,99 € TVAC : poubelles haut de gamme pour équiper les rues de Fer, de l'Ange, Marchovelette, place d'Armes et du Théâtre - décembre 2013 (PST 12.1.3). Installation prévue au printemps 2014
- acquisition de cendriers urbains pour un montant total de 18.851,80 € TVAC : 30 cendriers muraux supplémentaires pour équiper les rues de Namur et 40 cendriers au sol pour la réalisation d'essais pilotes dans certaines zones commerciales de Namur (Salzannes, Jambes et Bouge) – décembre 2013 (PST 12.1.3). Installation prévue au printemps 2014

5.4. Renforcer le nettoyage des voiries, filets d'eau, accotements, trottoirs et halages en zone urbaine et en périphérie

- nettoyage de l'ensemble des avaloirs de l'entité à concurrence de 2 à 3 fois par an. A noter que certaines voiries nécessitent un curage plus régulier des avaloirs vu leur configuration et le risque y lié (cuvette, végétation importante, ...)
- rappel systématique des dispositions concernant le nettoyage de l'espace public en cas d'événements organisés sur ou en dehors de la voie publique aux organisateurs, par le service Gestion du Domaine public et Sécurité, sur base de l'avis émis par le DCV lors de tout événement annoncé (article 73 du règlement général de police)
- suivi régulier de la convention relative à l'entretien par la Ville des filets d'eau, avaloirs et accotements sur les portions de voirie du SPW menant au centre ville, exclusivement dans les zones où la vitesse est limitée à 50 km/h, les trémies d'Omalus et du CAMET n'étant pas concernées
- participation à l'amélioration du réseau de toilettes publiques :
 - location systématique de toilettes mobiles, généralement *sèches*, lors de chaque événement organisé par le DCV
 - imposition systématique de la présence de toilettes lors de l'organisation de manifestations ou d'événements organisés par la Ville et/ou par des opérateurs extérieurs (PST 12.1.2)

5.5. Amélioration des équipements du service

Mises en service ou commandes de matériel de propreté :

- mise en service d'une fourgonnette pick-up pour la cellule Sanctions administratives (nouvelle acquisition) pour un montant de 17.451,84 € TVAC – mars 2013
- mise en service d'une balayeuse « châssis camion » (nouvelle acquisition) pour un montant de 199.355,97 € TVAC – avril 2013
- mise en service d'un compacteur (remplacement) pour un montant de 134.392,28 € TVAC – avril 2013
- mise en service de deux aspirateurs urbains électriques supplémentaires pour un montant total de 30.979,75 € TVAC – novembre 2013
- commande d'une balayeuse « hydrostatique » pour l'hyper-centre de Namur (remplacement) pour un montant de 162.611,90 € TVAC – novembre 2013 (livraison prévue en avril 2014)
- commande d'une laveuse eau froide (remplacement) pour un montant de 134.291,85 € TVAC – décembre 2013 (livraison prévue en juillet 2014)

5.6. Sensibiliser le public à la nécessité du maintien de la propreté – certaines actions ont été menées en collaboration avec le service Eco-conseil (PST 12.1.3)

- poursuite de la remise d'un kit d'accueil à tous les nouveaux arrivants sur Namur comprenant les informations utiles en matière de propreté et de gestion des déchets.
- rappel régulier des devoirs de chaque citoyen dans les quartiers et rues sensibles en matière de propreté publique via le dépôt d'une lettre circulaire.
- poursuite de la diffusion de la brochure « Ensemble protégeons notre cadre de vie » présentant les différentes modalités de collecte des résidus, les outils mis à la disposition des citoyens et les sanctions administratives environnementales
- poursuite de la diffusion des folders de sensibilisation et d'information sur la gestion raisonnée des déchets à destination des populations de langues étrangères (albanais, arabe, russe et turc)
- organisation de 17 animations pour les citoyens issus des communautés étrangères sur le tri des déchets, les incivilités environnementales, la découverte de la récup' et la fabrication de jouets et d'objets – 289 participants
- gestion et mise à jour régulière du site du portail www.environnement-namur.be en véritable « journal en ligne » de la gestion des déchets et de la propreté publique, à Namur. Réalisation d'actualités informant les citoyens sur les activités et les bons plans liés à la gestion des déchets sur Namur
- collaboration avec le BEP Environnement et l'asbl Fost +, pour la réalisation et la diffusion du calendrier 2014 de collecte des déchets ménagers accompagné de conseils pratiques – décembre
- mise en ligne sur le site Internet de la Ville de ce calendrier
- soutien aux actions « propreté » menées à l'initiative de citoyens (PST 12.1.1) :
 - soutien à l'organisation de l'action « propreté » menée par les habitants de Boninne le 4 avril 2013
 - soutien à l'organisation du nettoyage de la Citadelle par l'Unité scout Saint-Louis le 4 mai 2013
 - réalisation de conventions-types « propreté » destinées à encadrer les citoyens, comités de quartier et autres associations souhaitant organiser des actions propreté ponctuelles ou récurrentes

5.7. Poursuivre les campagnes de lutte contre les déjections canines (PST 12.1.3)

- maintenance des canisettes installées sur le territoire communal (nettoyage et désinfection) et sensibilisation des riverains afin de promouvoir leur utilisation
- maintenance des totems distributeurs de sacs pour déjections canines installés sur le territoire communal
- acquisition de 350.000 sachets spécifiques
- acquisition de 50 totems « toutounet » supplémentaires pour un montant total de 17.847,45 € TVAC – décembre 2013 (PST 12.1.3)
- intervention d'une moto assurant la collecte des déjections canines plus particulièrement dans les espaces piétonniers et sur les halages

5.8. Tenter de résoudre les problématiques liées à la présence d'animaux en ville (PST 12.1.3.)

- problématique des chats errants : action menée en collaboration avec le service Eco-conseil :
 - organisation d'une campagne de stérilisation des chats errants de février à septembre
 - désignation d'un vétérinaire dans le cadre d'un marché global de services passé par procédure négociée portant sur les exercices 2011 à 2013
 - 159 chats pris en charge
- poursuite du ramassage systématique des animaux morts sur la voie publique (animaux de compagnie et faune sauvage), dépôt au sein des installations du service Propreté publique, enlèvement régulier par une société agréée - Bilan : 222 animaux
- problématique des pigeons :
 - maintenance régulière du pigeonnier installé square Léopold, approvisionnement en nourriture et eau, prélèvement systématique des œufs
 - désignation d'un vétérinaire assurant notamment le suivi du pigeonnier, dans le cadre d'un marché global de services passé par procédure négociée portant sur les exercices 2011 à 2013
- dératisation :
 - poursuite du marché de fournitures et de services relatif à la dératisation de l'ensemble du territoire de la Ville et aux interventions de désinfection sur les propriétés communales
 - la dératisation porte sur :
 - tout le réseau des égouts publics
 - les points d'infestation en surface : immeubles, terrains... et leur voisinage
 - les cours d'eau et leurs abords

5.9. Mener des actions en matière de recherche des infractions et renforcer la lutte contre les dépôts clandestins (PST 12.1.3.)

- rappel : délégation de signature donnée au Fonctionnaire Sanctionnateur Provincial dans le cadre de la notification des décisions d'amendes administratives prises en vertu de l'article 119bis de la Nouvelle loi communale
- un agent constatateur du service Propreté publique recherche quotidiennement des indices au sein des dépôts illicites, dans les sacs-poubelle non conformes et dans les valisettes. Des poursuites sont systématiquement entreprises contre tout contrevenant identifié
- organisation d'opérations ponctuelles en collaboration avec la section environnement de la Police locale pour la recherche et l'identification des dépositaires de sacs non conformes

- dans le cadre de l'adoption par la Ville du système des sanctions administratives, un agent-du service Propreté publique assure une fonction de coordination pour l'ensemble des services concernés

5.9.1. Redevances pour dépôts illicites

- établissement de 72 redevances pour prestations de nettoyage dans le cadre de l'enlèvement de dépôts illicites

5.9.2. Sanctions administratives

En application du système des sanctions administratives, rédaction par le service Propreté publique de :

Avertissements écrits :

19, entre autre pour les matières suivantes : abandon de déchets sur propriété privée et sur la voie publique, défaut d'entretien, ...

Constats – titre 1 du règlement général de police:

24, entre autre pour sacs de déchets non réglementaires, déchets hors collecte, affichages illicites.

Procès-verbaux – titre 2 du règlement général de police, essentiellement pour l'abandon de déchets sur la voie publique

PV initiaux	418
PV subséquents	364
	782

5.10. Eviter les dépôts illicites de carcasses d'ovins à l'occasion de la Fête du Sacrifice - action menée en collaboration avec le service Eco-conseil (PST 12.2.1.)

Cette action est engagée dans le but d'assurer la protection de l'environnement et de la santé publique en tenant compte de la législation relative au bien-être animal.

Mise en œuvre d'une unité mobile de sacrifice d'ovins afin d'assurer l'organisation de la Fête du sacrifice :

- aménagement d'un nouveau site d'abattage temporaire au Batys de Soye à Temploux
- permis d'exploiter pour les installations d'abattage obtenu pour une durée de 20 ans à partir du 30 mai 2012
- maintenance de l'unité de sacrifice assurée par le service Propreté publique
- prestations des bouchers dans le cadre d'un nouveau marché de services conclu pour les exercices 2013 à 2016
- désignation d'un vétérinaire assurant notamment le contrôle vétérinaire des opérations, dans le cadre d'un marché global de services passé par procédure négociée portant sur les exercices 2011 à 2013
- introduction le 25 juillet de la demande d'agrément à l'AFSCA et obtention de celle-ci le 03 octobre
- installation d'une bergerie, des dispositifs d'accueil et de sacrifice et des unités de collecte des déchets en résultant (prise en charge financière des résidus par le SPW)
- accueil des ovins le 14 octobre
- gestion de la bergerie les 14 et 15 octobre
- 399 ovins et 2 caprins sacrifiés le 15 octobre

5.11. Collaborer à la collecte de déchets particuliers

Organisation avec le BEP Environnement de la collecte gratuite sur les parcs à conteneurs de Namur des couvertures de silo, bâches de protection hors gel, enrubannages de fourrage, ... ainsi que des cordes à ballots. Bilan : 18,38 tonnes de bâches agricoles et de cordes à ballots collectées du 22 au 29 mai.

5.12. Organiser la collecte des sapins de Noël

Organisation en janvier de la collecte en porte-à-porte des sapins de Noël et répartition sur les sites des Grands feux. Collecte de 3.760 petits sapins et de 26 grands sapins de 10 mètres – action menée en collaboration avec le service Espaces verts.

5.13. Encourager et valoriser les actions visant au développement d'une économie sociale en matière de déchets (PST 12.3.)

- poursuite de la convention de collaboration avec les asbl d'économie sociale dans le cadre de la collecte des textiles en cabine et poursuite des conventions passées avec les asbl Terre, Les Petits Riens et Oxfam dans le cadre de la collecte des déchets textiles ménagers :
 - bilan de collecte: plus de 100 cabines – 687,30 tonnes + 152,27 tonnes collectées par la société Curitas, notamment sur les parcs à conteneurs
- poursuite du service de collecte à domicile, sur demande, des objets encombrants permettant leur valorisation et leur recyclage. Ce marché de services poursuit un double objectif environnemental et social :
 - sur le plan environnemental, il a pour objet les prestations suivantes : sur appel, la collecte globale à domicile des objets encombrants en bon ou mauvais état, le tri, le démantèlement et le traitement des objets valorisables par recyclage et par réemploi, la priorité étant donnée au réemploi. La collecte est assurée exclusivement sur le territoire de la Ville de Namur
 - sur le plan social, le prestataire de services veille d'une part, à créer des emplois locaux pour les personnes fragilisées sur le marché de l'emploi en collaboration avec différentes associations namuroises et, d'autre part, à créer des activités sociales pour des personnes handicapées mentales afin de renforcer l'activité locale dans le secteur du réemploi
 - 8.035 ménages de la Ville ont eu recours à ce service en 2013 et 1.635,22 tonnes d'encombrants ont ainsi été collectés
- intégration de critères environnementaux et/ou sociaux dans les cahiers de charges réalisés par le service Environnement pour ses différents marchés (collecte des objets encombrants, entretien des espaces verts, gestion en lutte intégrée des serres communales, mise en page et impression de brochures)

5.14. Actions environnementales spécifiques développées lors des événements (PST 12.1.4.)

- communication d'informations aux organisateurs d'événements, notamment des vade-mecum affichage et service conteneurs, contacts avec d'autres services de la Ville concernés (Sports, Culture, Tourisme, Fêtes, ...)
- gestion du service de prêt des gobelets réutilisables : promotion et suivi des appréciations des emprunteurs. 37 prêts correspondant à la mise à disposition de quelque 13.230 gobelets et 1.856 mugs
- participation aux réunions interdépartementales de mise en place d'une typologie événementielle
- émission systématique d'un avis du D.C.V. portant sur les obligations environnementales, notamment en matière de gestion et de traitement des déchets, de gestion de la propreté de l'espace public occupé, de l'affichage et des distributions de flyers, gadgets, ... dans la procédure administrative de délivrance des autorisations lors des événements se déroulant sur la voie publique

5.15. Gestion des déchets : suivi général de l'organisation des collectes, adjudications et facturations

- poursuite de la mise en œuvre du système du sac-poubelle réglementaire payant et du service de livraison des sacs payants réglementaires aux petits commerces distributeurs
- mise à disposition d'un quota de rouleaux de sacs-poubelle réglementaires ou de sacs-poubelle communaux à divers publics-cibles tels que les gardiennes d'enfants à domicile encadrées SONEFA et les gardiennes d'enfants à domicile conventionnées ONE exerçant leur activité sur le territoire de la Ville, la zone de Police, le CPAS, les logements sociaux
- mise à disposition gratuite de sacs bleus PMC pour les écoles, associations, ...
- réalisation d'une opération-pilote de collecte des poubelles publiques via un mode doux en collaboration avec le Bureau Caladris – le 18 février 2013 (PST 12.2.1)
- réalisation de tests pour la collecte en soirée des papiers/cartons en collaboration avec le BEP-Environnement – les 22 avril et 15 juillet 2013 (PST 12.2.1)
- missions confiées au BEP Environnement dans le cadre des différentes conventions liant la Ville au BEP Environnement :
 - collectes systématiques en porte-à-porte des déchets ménagers, des PMC, des papiers-cartons et des déchets organiques
 - collecte du verre en bulles vertes et blanches
 - gestion des parcs à conteneurs et de la collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) des ménages et des bâches agricoles
 - prise en charge des déchets assimilés, des encombrants, des pneus de voiture (y compris les résidus issus des bornes de propreté et des dépôts illicites).
- transport sur les unités de regroupement du BEP Environnement, à Floreffe et à Ciney des encombrants bois des services, ainsi que des déchets des cimetières et des déchets ménagers et encombrants des services et issus des dépôts illicites
- collecte sur appel des encombrants confiée à la Ressourcerie Namuroise dans le cadre d'un marché de services passé par appel d'offres général avec publicité européenne
- collecte des vêtements en cabine dans le cadre de conventions passées avec les asbl Oxfam, les Petits Riens et Terre
- transport des boues de balayage et de curage des avaloirs sur l'unité de traitement de la société All Clean, à Sombreffe, dans le cadre d'un marché de services
- enlèvement des déchets spéciaux issus des services et des dépôts illicites, rassemblés dans des conteneurs spécifiques sur le site de la station de transfert du service Propreté publique confié à la société Véolia Environmental, de Braine le Château, dans le cadre d'un marché de services
- transport des inertes issus des services (hors service Voirie) et des dépôts illicites, sur l'unité de tri et de valorisation namuroise de la société Recynam, à Lives-sur-Meuse
- collecte des animaux morts sur la voie publique et collecte du gibier mort. Prise en charge par la société Rendac Uves, dans le cadre d'un marché de services
- adhésion à une nouvelle filière de tri du verre plat (déchets communaux et issus des dépôts illicites) mise en place par le BEP environnement (depuis juin 2013 – collecte sur la station de transfert du service Propreté publique) (PST 12.2.1)
- mise en place d'une filière de valorisation des encombrants communaux, confiée à la Ressourcerie namuroise, en concertation avec le service Economat (13 décembre 2013) (PST 12.2.1)
- adhésion à une nouvelle filière de tri des encombrants non-recyclables et non-incinérables (déchets communaux et issus des dépôts illicites) mise en place par le BEP environnement depuis le 1er trimestre 2013. Le transport est assuré par le service Propreté publique vers la décharge de Mont-Saint-Guibert (PST 12.2.1)

5.15.1. Bilan des collectes de déchets

Nombre d'habitants au 01/01/2013 : 110.500

Déchets de classe 2 (incinération ou mise en CET de classe 2)		Kg
Déchets collectés en porte à porte	ordures ménagères brutes (OMB)	14.976,00
Déchets collectés par les services communaux	poubelles publiques, dépôts clandestins et déchets des services	1.877,70
	déchets des cimetières en mélange	183,20
	encombrants incinérables des services et issus des dépôts illicites	90,90
	encombrants non incinérables des services et issus des dépôts illicites	15,85
	boues d'avaloir	1.452,72
Déchets collectés sur les parcs à conteneurs	encombrants incinérables	1.761,74
	encombrants non incinérables	765,81

Déchets inertes mis en CET de classe 3		Kg
Déchets collectés par les services communaux (déchets des services ou issus des dépôts illicites)	déchets inertes	1.046,08

Déchets valorisés ou recyclés		Kg
Déchets collectés à domicile	Déchets organiques collectés en porte à porte	1.216,98
	encombrants collectés sur appel par la Ressourcerie namuroise	1.635,22
	papiers/cartons collectés en porte à porte	6.274,89
	PMC collectés en porte à porte	1.933,15
Déchets collectés par les services communaux (déchets des services ou issus des dépôts illicites)	encombrants bois	122,50
	déchets verts	1.406,74
	métaux	64,77
	déchets spéciaux	13,58
	inertes	1.250,00
	verre plat	0,99
Déchets collectés sur les parcs ou en conteneurs disposés sur la voie publique	encombrants bois	3.176,10
	déchets verts	5.951,04
	métaux	619,01
	Papiers/cartons	1.495,98
	PMC	12,20

Déchets valorisés ou recyclés		Kg
	verre	3.628,19
	vêtements conventions (Terre, Oxfam et Petits Riens)	687,30
	vêtements hors convention (Curitas)	152,27
DEEE : déchets d'équipements électriques et électroniques	DEEE - petit électroménagers	337,69
	DEEE - gros électroménager	155,40
	DEEE - TV/écrans	154,39
	déchets spéciaux et huiles	309,82
	frigolite	24,24
	bâches agricoles et cordes à ballots	18,38
	pneus	47,46
	bouchons de Liège	1,76
	verre plat	95,89
	inertes	9.588,65
TOTAL		62.544,59

5.16. Gestion des déchets : gestion administrative

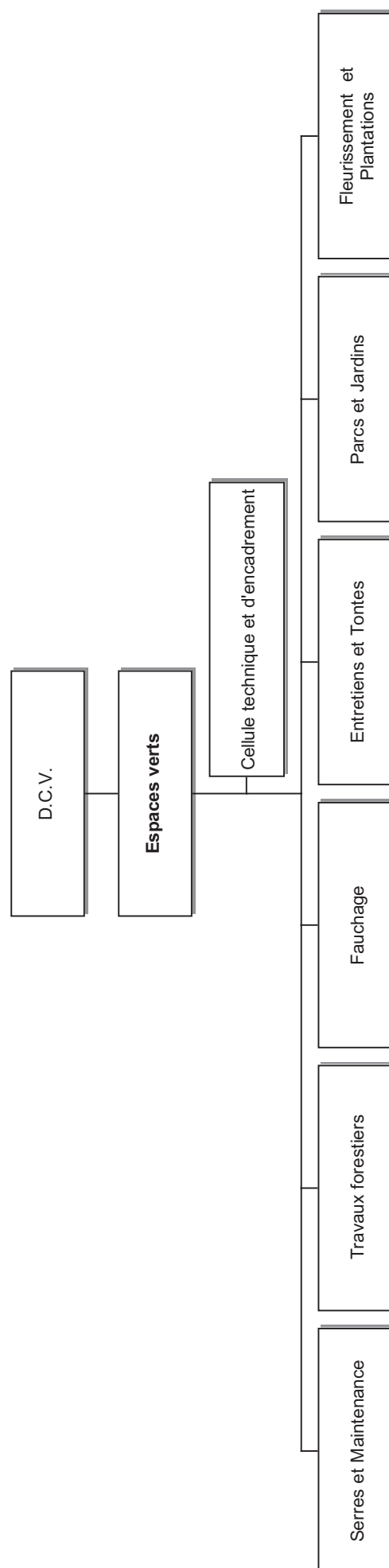
- préparation du document à joindre à l'avertissement-extrait de rôle 2013 (basé sur les chiffres 2011) et communication au Département de Gestion Financière (D.G.F.)
- préparation et envoi le 23 avril à l'Office Wallon des déchets (OWD) du formulaire FEDEM relatif au prélèvement sanction 2012
- réalisation en collaboration avec le D.G.F. et soumission au SPW du tableau coût-vérité 2012 réel et de ses annexes obligatoires
- établissement en collaboration avec le D.G.F. des prévisions du coût-vérité 2014 et transmission à l'OWD

NB : la Ville est enregistrée pour une durée de cinq ans, en qualité de collecteur et de transporteur de déchets autres que dangereux sous le numéro 2011-012-18-06, à dater du 18 février 2011. Déclaration 2013 introduite le 18 février.

NB : la Ville est enregistrée pour une durée de 10 ans, pour la valorisation des granulats ou faits de revêtements routiers hydrocarbonés de codes 17032A et 17032B, sous le numéro 2011-765-3, à dater du 14 avril 2011.

ESPACES

VERTS



1. Composition du service

- 1 Chef de service
- 1 agent administratif (sous contrat de remplacement – APE au 01/08/2013)
- 4 agents techniques
- 66 ouvriers (dont 1 WinWin, 1 CAP et 9 agents Art. 60)
- Appui : section maraîchage de la cellule insertion « espaces verts – maraîchage du CPAS » : 2 formateurs et 6 Art. 60 et asbl l'Atelier, dans le cadre d'un marché de services.

Répartition

- Cellule technique et d'encadrement : 5 agents techniques, 1 agent administratif, 1 contremaître en Chef, 1 contremaître et 1 contremaître ff
- Cellule serres et maintenance (en ce compris le magasin) : 10 agents (dont 1 WinWin et 2 Art. 60)
- Cellule travaux forestiers : 11 agents (dont 1 Art. 60)
- Cellule fauchage : 8 agents
- Cellule entretien et tonte : 13 agents (dont 2 Art. 60)
- Cellule parcs et jardins : 8 agents (dont 1 Art. 60)
- Cellule fleurissement et plantations : 13 agents (dont 1 en CAP et 3 Art. 60)

Sites d'implantation

- Siège principal : rue Frères Bièva, 203 à 5020 Vedrin
- Pépinière : Batys de Soye à 5020 Temploux
- Ferme de Temploux : chaussée de Nivelles, 343 à 5020 Temploux

2. Missions permanentes

Le service Espaces verts se compose de sept cellules, dont les missions sont les suivantes :

2.1. Cellule technique et d'encadrement

- encadrement des agents de terrain
- répondre aux différentes questions des citoyens concernant les arbres d'avenues, les bois communaux, les conflits de voisinage (haies, distances de plantations, ...)
- émission d'un avis environnemental dans le cadre des permis d'environnement et d'urbanisme

2.2. Cellule serres et maintenance

- gestion des serres, suivi des pulvérisations et transports

2.3. Cellule travaux forestiers

- abattage et élagage de tout arbre sur domaine communal qui, par mesure de sécurité ou à la suite d'intempéries, demande une intervention
- abattages dangereux et élagages à grande hauteur, état, traitements sanitaires, ... (arbres du domaine communal)
- entretien des bois communaux soumis au régime forestier et de leurs équipements (aires de repos, vidange des poubelles, ...)
- entretien des bois communaux non soumis au régime forestier et de leurs équipements (aires de repos, vidange des poubelles, ...)

- entretien de la pépinière communale de Temploux

2.4. Cellule fauchage

- fauchage des accotements
- tonte de grandes pelouses
- entretien des chemins vicinaux en période estivale
- en hiver, taille des arbres d'avenue

Un atelier mécanique fait partie de cette cellule : il assure l'entretien et la maintenance complète des véhicules spéciaux (tracteurs faucheurs, essoucheuses, tondeuses à siège, élévatrice, arroseuses (machinerie), débroussailleuses, tronçonneuses, tailles haies, souffleurs, ...)

2.5. Cellule entretien et tontes

Tonte des pelouses, taille de haies et entretiens divers des espaces verts communaux.

2.6. Cellules parcs et jardins

Entretien des îlots de voirie, des grands parcs (Astrid, Louise-Marie, de La Plante, d'Amée et Sainte-Calixte) ainsi que des jardins à thèmes (notamment l'établissement des tableaux de culture) et du cimetière de Namur (aspect végétal), en collaboration avec la section maraîchage de la cellule insertion « espaces verts – maraîchage » du CPAS.

2.7. Cellule fleurissement et plantations

Fleurissement de la Ville, plantations.

+ Cellule insertion « espace verts – maraîchage » du CPAS

- production de plantes vivaces et tinctoriales
- entretien du jardin didactique du home Saint-Joseph à Temploux
- appui lors des manifestations didactiques du DCV (verdure troc, portes ouvertes Espaces verts, marché aux variétés anciennes, ...)
- entretien des parcelles du CPAS et fleurissement
- appui dans le cadre de l'entretien de la pépinière communale
- appui dans le cadre de la gestion du verger de Temploux et des autres vergers communaux : récolte des fruits, notamment.

3. Programmes de subsistance

- subvention Biodibap 2013 (7.500 €)
- dotation CPAS (10.000 €) dans le cadre de la convention de gestion coordonnée des espaces verts de la Ville et du CPAS ainsi que de la cellule insertion « espaces-verts – maraîchage » du CPAS
- Déclaration Politique Communale – législature 2013-2017
- Programme Stratégique transversal

4. Articles du budget 2013 attachés spécifiquement au service

Article	Intitulé	Budget page
DO 766/124AE-02	Actions environnement	120
DO 766/124EV-48	Actions environnement (article compensé)	120

Article	Intitulé	Budget page
DO 766/124MT-02	Plantation matériel outillage	120
DO 766/124PL-02	Espaces verts – plantation	120
DO 773/124-02	Monuments et sites – entretiens	122
DO 878/124PL-02	Fonctionnement cimetières – Espaces verts	162
DE 136/743-52-20130009	Achat autos-camionnettes	26
DE 136/743-53-20130010	Achat camions	26
DE 136/745-98-20130014	Réparation – tracteur	26
DE 766/725-60-20130059	Equiperment et maintenance des parcs et jardins	62
DE 766/741-98-20130060	Mobilier espaces verts	62
DE 766/744-51-20130061	Achat matériaux et matériel outillage plantation	64
RO 640/161-12	Vente de bois sur pied	87
RO 640/161-13	Vente de bois coupé	87
RO 766/161-48	Recettes diverses (rembt dégâts – vente brochures)	107
RO 766/465S1-48	Subventions environnementales	109

5. **Rapport d'activités**

S'agissant d'un service technique, où la cellule d'encadrement intervient systématiquement, compte tenu de l'imbrication des interventions des différentes équipes, la présentation suivante ne se décline pas par cellules mais par missions.

5.1. **Initier une approche différente de la gestion des coins verts intégrés à l'espace urbain**

- poursuite de la mise en œuvre de conventions de gestion participative de coins verts et fleuris en milieu urbain avec différents partenaires – 32 conventions au 31/12/2013 (PST 13.1.3.)
- poursuite de la reconversion progressive des massifs d'annuelles en massifs mixtes (annuelles – vivaces – arbustes)
- poursuite du programme de lutte intégrée au sein des serres communales et engagement d'un programme du même type au verger didactique de Temploux
 - serres: La lutte intégrée s'organise d'une part, à partir d'un planning préventif qui a pour objectif de limiter la croissance de certains ravageurs (des auxiliaires sont introduits en mars et mai suivant le planning) et d'autre part, à partir des observations d'infestations (des prédateurs sont introduits dans les cultures et, au besoin, des insecticides biologiques peuvent être utilisés). Dans le cadre d'un marché de fournitures et de services, différentes visites techniques sont assurées par une société spécialisée qui fournit les prédateurs et les produits nécessaires
 - verger de Temploux : L'utilisation de pesticide est proscrite dans ce verger. Plusieurs facteurs permettent d'y réduire les risques de maladie, donc de réduire la nécessité de traitement, notamment par :
 - le choix de variétés locales résistantes aux maladies (RGF), telles que chancre ou moniliose
 - l'utilisation systématique du mulching
 - l'usage d'engrais organiques naturels à la plantation
 - des semis de bandes fleuries destinées à attirer les auxiliaires de lutte à proximité des arbres fruitiers
 - l'installation complémentaire de pièges à phéromones destinés à lutter contre la mouche du pommier

- aménagement des abords du centre culturel de Géronsart, rue du Trèfle à Jambes, grâce au recours à des plantes indigènes et l'accueil de la faune locale, dans le cadre du projet Biodibap 2012 – réalisation (PST 13.1.3.4)

5.2. Assurer un fleurissement de qualité de la ville (PST 13.1.3)

Points de fleurissement : quelque 100 parterres et plus de 2.300 jardinières de tous types.

5.2.1. Le fleurissement printaniers

- 110.000 plantes ont été mises en place à l'automne 2012 pour assurer le fleurissement hivernal 2012/2013 et du printemps dont : 35.000 bulbes (11 variétés de tulipes, 5 variétés de narcisses, 3 variétés d'ail, des jacinthes, des fritillaires et des Scilla mutans), et 75.000 annuelles (12 variétés de pensées, 4 variétés de myosotis, 4 variétés de primevères, 1 variété de campanule, 2 variétés de giroflées, 1 variété de Pied-d'alouette et 1 variété d'Erythrine)
- suspensions garnies de pensées, de tulipes ou narcisses (bulbes) rues du Collège, de la Croix, Fossés Fleuris et Haute Marcelle, place de la Wallonie, Impasse St-Joseph, place d'Armes, place Joséphine Charlotte (mâts), place de la Gare (mâts), ponts de l'Evêché et de la Libération ainsi qu'avenue Félicien Rops
- garnissage des pots géants, parterres et vasques

5.2.2. Le fleurissement d'été

- mise en place des jardinières suspendues et fleurissement des différentes vasques, jardinières, bacs d'orangerie, des monuments et des parterres, ... distribués sur tout le territoire communal
- les matières premières : mise en œuvre dès le mois de mai de plus de 70.000 plantes généralement cultivées dans les serres communales issues de semis, boutures et prestocells (mini-mottes) :
 - 4.200 boutures de géraniums lierres et 2.850 géraniums droits issus de semis
 - 3.500 touffes de géraniums bouturés dans les serres, ainsi que des irésines, des sauges et des fuschias « Ville de Namur »
 - 28.000 boutures de surfinias, verveines, impatiences, petunias, bégonias, lantanas, héliotropes, ...
 - 30.000 plantes issues de semis : amaranthes, artichauts, bettes, cardons, cinéraires maritimes, coleus, cosmos, dahlias, pétunias, salvias, ricins verts, rudbeckias, tabacs, tagètes, verveines, zinnias
- installation de plantes de position hivernées dans les serres, afin de donner du volume aux massifs d'annuelles telles que des lantana jaunes, plumbagos, lauriers roses tressés, gros solanums panachés, fuchsias sur tige, bougainvilliers, palmiers en pots géants, orangers, oliviers, acacias radianas, solanums jasmoïdes, dipladenia grillagés, agapanthes, ...
- intégration de 15 bacs en bois dans les parterres, qui ont accueilli des variétés de légumes (cardons, choux, courges, poirées, aubergines et tomates)
- plus 3.200 plantes finies (2.400 pétunias mixt et 800 Helycrysum jaunes) disposées dans les 375 jardinières des commerçants du centre ville (action menée en collaboration avec l'asbl Gau)

5.2.3. Le fleurissement d'hiver

- 115.150 plantes ont été mises en place à l'automne pour assurer le fleurissement hivernal 2013/2014 et du printemps dont 42.650 bulbes (10 variétés de tulipes, 5 variétés de narcisses, 3 variétés d'ails, ainsi que 500 jacinthes) et 73.150 annuelles (12 variétés de pensées, 42 variétés de myosotis, 1 variété de giroflées, 2 variétés de primevères)

5.3. Poursuivre le programme de restauration de la végétation et de développement des espaces verts communaux (PST 13.1.3)

- mise à jour du recensement des arbres d'avenues et de leur état sanitaire
- remplacement systématique des arbres d'alignement dépérissants
- relevé régulier de l'état sanitaire des arbres remarquables, propriétés de la Ville, par un technicien
- poursuite des plantations d'essences de collection, notamment à l'arboretum de Bricnot et au parc Astrid
- instauration d'un programme de restauration de la végétation et de développement des espaces verts communaux: plantation de 258 arbres hautes-tiges, 2.400 arbustes notamment des plants pour haies et 4.087 plantes vivaces sur le territoire communal par le service Espaces verts
- poursuite de l'aménagement, mise en service de la nouvelle pépinière à Temploux et gestion dynamique de celle-ci sur base d'un parcellaire :
 - réfection du chemin d'accès (Batys de Soye) au départ de la route de Floreffe.
 - finalisation de l'aménagement d'un puits artésien
 - réalisation d'un dispositif de drainage des terrains
- Namur, parc de La Plante : restauration de l'allée centrale
- réhabilitation de l'existant en vue d'une gestion différenciée à long terme :
 - remplacement d'une haie de troènes par une haie libre d'essences indigènes, place Alexandre Lupsin, à Beez
 - réaménagement complet du square du Souvenir, à Belgrade, avec subvention dans le cadre du plan Maya 2012
 - restauration des haies du cimetière de Dave
 - réaménagement du square du Pont des Ardennes, rue des 4 Fils Aymont, à Namur, à la suite du chantier de l'Inasep
 - Parc des Sources, à Namur, réfection du caillebotis
 - square d'Omalus, à Namur, remplacement d'une haie de troènes par une haie libre d'essences horticoles
 - rue Antoine Woitrin, à Namur, remplacement d'un alignement d'arbres disparates par un alignement de 30 tilleuls Corda, avec subvention dans le cadre du plan Maya 2012
 - remplacement d'une haie de prunus laurocerasus par des haies de plantes grimpantes sur supports grillagés, avec implantation de 10 cornouillers fastigiés et une couverture de géraniums vivaces au sol, devant le cimetière de Namur, à Saint-Servais
 - aménagement d'un pré fleuri, au plateau d'Hastedon, au sein du Commissariat de Police, à Saint-Servais, avec subvention dans le cadre de la journée de l'arbre 2012
 - aménagement d'un pré fleuri, à la pépinière communale, au Batys de Soye, à Temploux, avec subvention dans le cadre du plan Maya 2012
 - réhabilitation du « petit-bois », à Andoy (Wierde)
 - renforcement du maillage écologique à Erpent, aménagement des abords de l'école d'Erpent, de Jolichamps et du Parc du chant des oiseaux
- plantation d'une haie mélangée d'essences indigènes, avenue du Transvaal, à Vedrin, avec subvention dans le cadre de la journée de l'arbre 2012 (PST 13.1.3.4.)
- établissement de projets d'aménagement :
 - aménagement d'un espace communal accessible au public à Lives/Meuse, chemin du Bois de Chetois, avec fourniture de plants par le SPW, dans le cadre de la Semaine de l'arbre 2013 (fourniture des plants en 2014) – (PST 13.1.3.4)

- aménagement d'un square rue Martin Lejeune à Champion, avec demande de subvention dans le cadre du plan maya 2013 (arrêté en attente) – (PST 13.1.3.4)
- plantation d'une haie libre comprenant un alignement d'arbres têtards au Batys de Soye à Temploux avec demande de subvention dans le cadre de la Semaine de l'arbre 2013 (arrêté en attente)
- aménagements au Parc Louise-Marie :
 - rédaction d'une note d'intention sur la rénovation du parc Louise-Marie - le 11 juillet
 - réalisation des plans d'aménagement des cheminements
 - lancement d'un appel d'offres pour la rénovation des cheminements
 - envoi d'une demande de subvention au SPW pour la rénovation des cheminements du Parc Louise-Marie pour un montant global de 308.522, 78 € - le 11 septembre
- création et gestion de nouveaux espaces en collaboration avec la Régie foncière et dans ce cadre :
 - participation à l'élaboration du cahier des charges pour la réalisation de l'aménagement des abords des anciens abattoirs de Bomel (partie espaces verts)
 - transfert de 2 sites de la Régie foncière vers le patrimoine Ville (site des grosses pierres à Lives/Meuse et Sart Hulet) afin de permettre au DCV d'y développer des projets d'aménagements écologiques - le 17 octobre
 - reprise en gestion par le DCV de 4 sites appartenant à la Régie foncière - le 3 octobre
 - participation au projet d'amélioration des abords de l'école de la Plante mené par la Régie foncière via la réalisation d'un espace découverte nature
 - transfert du site du Grand pré de la Régie foncière vers le patrimoine ville afin de permettre au D.C.V. d'y réaliser un verger - le 08 août
- décision de constituer un groupe de travail Ville/province piloté par le D.C.V. pour examiner les possibilités d'aménagement du centre de l'îlot des bateliers en parc urbain - le 29 août
- Wépion, lieu-dit le Grand Pré, réalisation d'un verger didactique derrière le Jardin des petits fruits (PST 13.1.3.3.)
 - élaboration du plan d'aménagement
 - réalisation de la clôture du futur verger
- entretien systématique de la végétation dans les cimetières, au besoin via de nouvelles plantations ou le remplacement de portions de haies ou d'arbres dépérissants.
- aménagement de deux aires de dispersion (cimetières de La Plante et d'Andoy)

5.4. Développement de l'utilisation des parcs comme lieux de convivialité

- organisation de trois concerts dans les parcs et espaces verts précédés d'une visite découverte sur les thèmes du patrimoine et de la nature:
 - Parc de La Plante, à Namur (7 juillet) – 300 personnes ont assisté au concert et 50 visiteurs ont assistés à la visite commentée du parc au préalable
 - Parc des Sources, à Namur (4 août) – 160 personnes ont assistés au concert et 40 visiteurs ont assisté à la visite commentée du parc au préalable
 - Parc de l'Etoile, à Namur (25 août) – 70 personnes ont assistés au concert et 10 visiteurs ont assisté à la visite commentée du parc au préalable
- valorisation et animations dans les jardins à thèmes:
 - mise à jour régulière de la rubrique spécifique « Jardins à thèmes » sur le site Internet www.nature-namur.be afin d'informer les Namurois et les touristes de ces initiatives
 - réalisation d'aménagements dans les cinq jardins à thèmes afin de faciliter leur entretien, d'améliorer la convivialité, l'accès et l'information du public (mise en place de systèmes

d'arrosage plus performants, réalisation de plantations, rénovation et pose de nouveaux étiquetages et panneaux didactiques)

- édition d'un folder publicitaire pour les 5 jardins (10.000 ex. en français et 5.000 ex. en anglais) et diffusion dans les offices du tourisme et autres vitrines touristiques de Wallonie
- édition de livrets A6 destinés aux visiteurs des jardins (15.000 ex. en français et 7.500 ex. au total en anglais, allemand et néerlandais)
- extension de la période d'ouverture pour les visites libres au Jardin Jean Chalon et au Jardin des deux tours
- visites libres dans les jardins : Jean Chalon (1212 en juillet – 609 en août – 755 en septembre) et Jardin des 2 Tours (585 en juillet – 826 en août – 409 en septembre)
- visites guidées : Jardin des Senteurs (230 visiteurs) – Jardin des Plantes à couleurs (210 visiteurs) – Jardin des 2 Tours (3.315 visiteurs) – Jardin des Petits Fruits (2.992 visiteurs) – Jardin Jean Chalon (386 visiteurs)

5.5. Renforcer les missions du service Espaces verts

- poursuite de la collaboration avec l'asbl L'Atelier dans le cadre de l'entretien des cimetières, des pieds d'arbres, sentiers vicinaux, ...
- participation des agents des services à diverses formations
- acquisition de véhicules

Sur le budget 2012, véhicule reçu en 2013 :

- remplacement du tracteur forestier de la pépinière (volé) – tracteur Claes 1BY1105 : 62.920 €

Sur le budget 2013 :

- remplacement de la Jeep HSU291 par une fourgonnette long châssis : 26.863 €
- remplacement du camion lève-conteneurs Daf FJB224 : 79.885 €
- réparation du tracteur Holder HSL667 suite à un versage : 18.466,62 €

- acquisition de matériel

Sur le budget 2012 (matériel livré en 2013)

- grandes jardinières de tailles diverses : 9.875 €
- 26 sécateurs électriques : 39.955 €
- remplacement du broyeur forestier de la pépinière (volé) : 10.902 €
- remplacement de 3 tronçonneuses (volées) : 2.274 €

Sur le budget 2013

- 10 tables bancs et 9 panneaux didactiques : 6.155 €
- plaques alvéolées pour le verger et le jardin des petits fruits, à Wépion : 5.999 €
- ferronneries pour le verger de Temploux : 4.815 €
- 18 bacs d'orangerie : 40.293 €
- 160 potelets en chêne pour identification des arbres : 5.518 €
- 250 contours d'arbres en bambous : 2.722 €
- empierrement : 13.787 €
- 1 moto-bêche, 4 tailles haies thermiques, 6 souffleuses à dos, 6 tondeuses autotractées, 6 débroussailleuses, 2 tailles haies télescopiques : 26.136 €
- 1 lève-palette pour le chargeur mécalac : 4.147 €
- 2 tondeuses à siège à plateau frontal : 56.773 €

- 1 débroussailleuse autoportée à lames pour le tracteur de la pépinière : 8.833 €

5.6. **Lutte contre les plantes invasives** (PST 13.1.2.)

- participation du technicien de référence à différentes séances d'information. Ce technicien a été désigné en qualité de personne ressource dans le cadre de la problématique des berces du Caucase et est notamment chargé d'avertir systématiquement le SPW de tout foyer détecté et/ou éradiqué sur le territoire communal
- information systématique des propriétaires lors de la découverte d'un foyer.
 - détection de deux nouveaux foyers de berces du Caucase
 - cinq prestations de recépage de berces sur le domaine communal
 - délivrance de conseils de gestion à trois propriétaires privés qui ont souhaité gérer eux-mêmes les prestations de recépage

5.7. **Sanctions administratives**

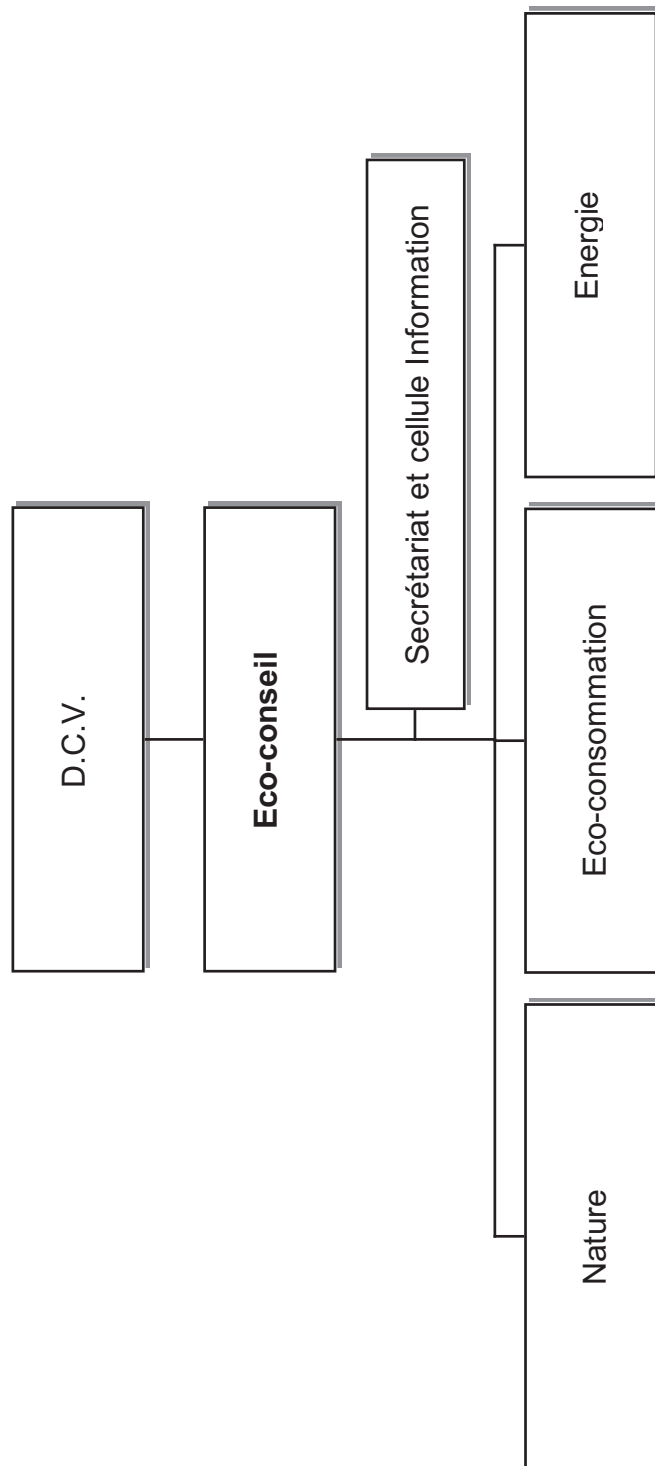
Avertissements écrits

Défauts d'émondage	210
Trottoirs enherbés	12
Dépôts de déchets verts	13
Véhicules dans espaces verts	0
Autres	29
	264

Constats (régime art. 119 bis)

Défauts d'émondage	0
	0

ECO-CONSEIL



1. Composition du service

- 1 Chef de service – Eco-conseiller
- 1 Eco-conseiller
- 1 agent technique
- 3 agents administratifs
- 2 ouvriers
- 4 agents techniques au Guichet de l'Energie

Répartition

- 1 Chef de service
- Cellule secrétariat et information (y compris téléphone vert) : 2 agents
- Cellule Eco-consommation : 3 agents
- Cellule Nature : 2 agents
- Guichet de l'Energie : 4 agents – financement à 100% du Guichet par la Région

Sites d'implantation

- Service Eco-conseil, rue Frères Biéva, 203 à 5020 Vedrin
- Guichet de l'Energie, rue Rogier, 89 à 5000 Namur

2. Missions permanentes

Le service Eco-conseil se caractérise par différentes actions de sensibilisation qui ont trait aux matières environnementales et plus particulièrement à la nature, au compostage, à l'éco-consommation et aux pollutions. Il gère aussi des dossiers administratifs, notamment dans le cadre d'avis concernant les antennes GSM, les projets d'aménagement du territoire ...

Ce service se compose de trois cellules, dont les missions sont les suivantes :

2.1. Cellule secrétariat et information

- secrétariat de l'ensemble du service Eco-conseil
- participation aux différentes manifestations organisées par le DCV
- suivi des appels reçus via le téléphone vert
- suivi des commandes et de la facturation des sacs-poubelle réglementaires payants, des dépôts de plainte (en matière de dépôts et d'affichage illicite, d'actes de vandalisme sur jardinières et bornes de propreté, ...) et des redevances en matière de nettoyage de l'espace public sur base des interventions du service Propreté publique.

2.2. Cellule Eco-consommation

- tri recyclage, gestion des déchets, réemploi et actions de sensibilisation correspondantes
- actions de sensibilisation au compostage individuel, à l'éco-consommation, à la gestion intégrée (problématique des pesticides, ...)
- réalisation de brochures, documents d'information, articles, ...
- traitement des dossiers de demandes de primes « langes lavables » et « citernes à eau de pluie » et des dossiers de location-vente de « fûts composteurs » et de « fûts à eau de pluie »

2.3. Cellule Nature

- suivi du Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)
- suivi du Contrat de Rivière de la Haute-Meuse (CRHM)
- réalisation de diverses actions éducatives sur le plan environnemental
- participation à des comités de suivi : carrière de Beez (secrétariat), site du BEP environnement, ...
- suivi des relations avec le monde agricole, notamment secrétariat de la commission des constats agricoles et horticoles et appui administratif aux agriculteurs sinistrés lors des calamités naturelles
- suivi des conventions Nature telles que « Combles et clochers », « Fauchage tardif »
- gestion des espaces semi-naturels communaux tels les anciennes carrières d'Asty Moulin, la carrière du Piroy, le verger didactique de Temploux, ...
- en partenariat avec tous les acteurs de terrain et le SPW, mise en valeur progressive du patrimoine naturel de la Ville et développement de toutes ses potentialités
- rédaction d'avis sur les aspects santé des dossiers « antennes GSM »
- organisation annuelle de la Quinzaine de la Nature, de la Ferme en Ville, du Marché aux Anciennes Variétés Horticoles, de la Journée de l'Arbre, des « portes ouvertes du service Espaces verts » et du Verduze Troc
- organisation de visites guidées (pépinière et serres communales, verger de Temploux, jardins thématiques, sites semi-naturels, ...)
- réalisation d'actions de sensibilisation telles que la campagne nichoirs, l'opération prés fleuris, la distribution de plants de haie
- réalisation de brochures, documents d'information, articles, ...
- réalisation d'inventaires (sites naturels, arbres remarquables, ...) et mise à jour permanente
- remise d'avis « nature » dans le cadre des projets d'aménagement du territoire ou urbanistiques
- suivi des ventes de bois

Autres missions prises en charge par les agents du service :

- campagne annuelle de stérilisation des chats errants
- organisation des opérations d'abattages d'ovins dans le cadre de la fête du sacrifice, en collaboration avec le service Propreté publique.

2.4. Guichet de l'Energie – transfert au DAU-intervenu en septembre 2013

Promotion de l'URE (Utilisation Rationnelle de l'Energie) et des énergies renouvelables. Il donne des conseils aux citoyens dans les domaines de l'énergie et diffuse des renseignements relatifs aux aides énergétiques.

3. Programmes de subsistance

- contrat de Rivière Haute-Meuse
- subvention Natura 2000
- subvention en matière de prévention des déchets (de l'ordre de 50.000 €/an)
- subvention Journée de l'Arbre (de l'ordre de 5.000 €/an + fourniture de plants pour divers aménagements)
- subvention PCDN (de l'ordre de 5.000 €/an)
- subvention Plan Maya (de l'ordre de 2.500 €/an)

- Déclaration Politique Communale – législature 2013-2017
- Programme Plan Stratégique transversal
- subvention à 100% par le SPW du Guichet de l'Energie

4. Articles du budget 2013 attachés spécifiquement au service

Article	Intitulé	Budget page
DO 766/122-48	Expertises environnementales	120
DO 766/124AE-02	Actions environnement	120
DO 766/124AT-48	Assistance technique	120
DO 766/124EV-48	Actions environnement (subsidés)	120
DO 766/332HM-01	Contrat Rivière Haute Meuse	128
DO 766/332EP-02	Subside Aves Expositions photographiques	128
DO 766/332ES-02	Subside Escargotite	128
DO 766/332FN-02	Subside Festival Film Nature	128
DO 766/332PW-01	Cotisation PhytEau Wal	128
DO 875/124AN-02	Lutte contre animaux et plantes nuisibles	154
DO 879/331EN-01	Primes environnementales ménages	162
DO 879/435GE-01	Fonctionnement guichet de l'énergie	162
DE 777/724-60-20130082	Creaves	Créé en MB
RO 766/161-48	Recettes diverses (rembt dégâts – vente de brochures)	107
RO 766/465S1-48	Subventions environnementales	109
RO 875/161-48	Produits divers – Affichage – Déchets	155
RO 879/465GE-01	Subvention Région Wallonne – Guichet de l'Energie	161

5. Rapport d'activités

5.1. Cellule secrétariat et information

- secrétariat de l'ensemble du service Eco-conseil
- gestion du téléphone vert
- investissement dans les différentes manifestations organisées par le DCV

5.2. Cellule éco-consommation

5.2.1. Améliorer la gestion des déchets des ménages et poursuivre les opérations menées en matière de gestion intégrée des déchets

- remise systématique d'un kit d'accueil spécifique aux nouveaux arrivants portant sur la gestion des déchets à Namur et les bons plans pour réduire les quantités produites
- mise en ligne sur le site Internet de la Ville du calendrier de collecte des déchets ménagers accompagné de conseils pratiques sur le tri recyclage des déchets
- réalisation d'actualités informant le grand-public sur les activités et les bons plans liés à la gestion des déchets sur Namur via le site Internet spécifique www.environnement-namur.be

- insertion dans chaque autorisation de manifestations sportives, culturelles ou festives d'obligations en matière de gestion et de traitement des déchets
- organisation d'une soirée d'information sur les langes lavables
- promotion du compostage et suivi des activités de l'asbl Guides Composteurs de Namur, le secrétariat étant assuré par le service Eco-conseil (PST 12.2.3.)
 - participation des guides composteurs à différentes manifestations : Journée «portes ouvertes» du service Espaces verts, Marché aux anciennes variétés (octobre), Journée de l'arbre (novembre), sur le marché de Namur, ...
 - organisation de 4 ateliers de formation au compostage individuel, les 5 et 22 juin, 11 et 21 septembre par les guides composteurs (36 participants) d'une formation sur le vermicompostage avec remise du matériel nécessaire aux 20 participants, le 07 septembre
 - suivi des sites communaux de compostage : Pépinière communale - service des Espaces verts, à Vedrin - Homes La Closière, Les Chardonnerets et St-Joseph du CPAS – écoles communales de Belgrade Boverie, Belgrade Tautis, Jambes Froidebise, Salzinnes (rue de la Colline) – écoles d'autres réseaux: Ste-Marie (Flawinne), St-Aubain (Salzinnes), Ste-Marie (Dave), St-Berthuin (Malonne)
 - poursuite du système de location/vente
 - 65 compostières mises à disposition
- suivi des missions confiées au BEP Environnement dans le cadre des différentes conventions liant la Ville au BEP Environnement : collectes en porte-à-porte, gestion des points d'apport volontaire, gestion des parcs à conteneurs...

5.2.2. Développer des actions de promotion des filières de recyclage

- sensibilisation des services communaux au tri recyclage de leurs déchets et au choix de la meilleure filière de valorisation ou de traitement
- organisation d'animations récup' à destination du public scolaire (enseignement primaire) et de groupes constitués – 12 animations réalisées (PST 12.3.3.)
- organisation d'ateliers récup' à destination du grand public sur les thèmes de la patine le 7 septembre 2013, de la création de bijoux le 16 novembre 2013 et de la déco de tables de fêtes le 30 novembre 2013 (PST 12.3.3.)
- annuellement, réalisation de plusieurs campagnes d'actions concrètes de sensibilisation dans le cadre de l'AGW du 17 juillet 2008. Le programme 2013 a comporté notamment les actions suivantes :
 - organisation du Salon du réemploi RECUPère du 01 au 03 mars comprenant 80 exposants, des espaces expo-vente, des animations scolaires, des ateliers participatifs, des conférences et animations, des expositions, des espaces de rencontre avec les acteurs et opérateurs liés au secteur du réemploi... Le Salon a accueilli 650 élèves et 17.800 visiteurs (PST 12.3.1)
 - organisation en collaboration avec l'asbl « les machines du voisin » de 6 Repair cafés les 20 avril, 18 mai, 15 juin, 21 septembre, 26 octobre et 16 novembre 2013. Au total 1.420 personnes ont participé à ces activités et plus de 276 réparations ont été effectuées sur les 423 demandées (PST 12.3.3.)
 - organisation de 2 dimanches de l'éco-consommation: le 24 novembre sur le thème des « jeux de société » et le 15 décembre sur le thème de « la déco de fête »
- préparation du salon RECUPère 2014, programmé du 28 au 30 novembre 2014
 - accord de principe marqué par le Collège communal le 27 juin
 - lancement de la procédure d'adjudication d'un marché de services ayant pour objet l'organisation de ce salon, le 05 septembre

- adjudication du marché à la Ressourcerie namuroise, le 04 décembre
- poursuite de la diffusion de la brochure « Ensemble réduisons nos déchets comprenant de nombreux trucs et astuces en matière d'éco-consommation »

5.2.3. Favoriser l'éco-consommation et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (U.R.E.)

- gestion et suivi du guichet de l'énergie subventionné par le SPW
- conseils aux citoyens dans les domaines de l'énergie et diffusion des renseignements relatifs aux aides énergétiques via le guichet de l'énergie
- poursuite de l'octroi de primes à l'achat de langes lavables (19 primes octroyées). Organisation d'une soirée d'information sur les langes lavables
- prêt de gobelets réutilisables à diverses associations : 37 prêts correspondant à la mise à disposition de quelques 13.230 gobelets et 1.856 mugs prêtés, soit en moyenne, 360 gobelets prêtés par événement (PST 12.1.4)
- diffusion de sacs réutilisables
- sensibilisation des étudiants à l'éco-consommation via la participation à l'activité « l'autre pack », le 07 novembre et diffusion de 210 colis (kits surligneurs, blocs-notes en papier recyclé...)

5.2.4. Impliquer les services communaux en vue d'une consommation durable en interne à l'Administration

- acquisition par la Ville via son service Economat de papier labellisé FSC et PEFC pour l'administration
- participation aux séances d'information des nouveaux agents communaux, rédaction d'un document de synthèse sur les activités du service Eco-conseil publié dans le livret d'information distribué à ces séances

5.2.5. Servir de relais pour l'information des consommateurs et induire des changements de comportement

- participation à la semaine sans pesticides du 20 au 30 mars (PST 13.1.1.) et dans ce cadre, organisation:
 - d'une conférence « la prairie fleurie pour accueillir les pollinisateurs » (35 personnes)
 - de 2 ateliers de construction de refuges à insectes pour le grand public (28 personnes)
 - de 8 animations scolaires sur les insectes et la construction d'abris à insectes (142 élèves)
 - de 2 animations intergénérationnelles (50 élèves et 10 aînés)
- octroi de primes à l'installation de citernes à eau de pluie – 9 primes octroyées
- octroi d'une prime à l'utilisation de langes lavables – 19 primes octroyées
- mise à jour régulière du site internet www.environnement-namur.be mettant en avant l'éco-consommation et la gestion raisonnée des déchets
- mise en valeur des produits locaux lors du Marché aux anciennes variétés

5.3. Cellule nature

5.3.1. Valoriser les actions en faveur de la nature menées par le milieu associatif

- relais des activités des associations naturalistes au travers des différents canaux communaux de communication (Newsletter du site www.nature-namur.be, Namur Magazine)
- mise en valeur de diverses associations dans le cadre de la Quinzaine de la Nature à Namur
- en collaboration avec NATAGORA, aide à l'organisation de diverses actions de sensibilisation à la Nature, notamment à la Journée « mares », à la Nuit Européenne de la Chauve-souris à la Citadelle, ...
- collaboration avec les cercles horticoles et l'asbl guides composteurs pour la distribution de plants dans le cadre de la journée de l'arbre
- mise à disposition de locaux communaux pour des réunions d'associations naturalistes: Ferme du CPAS à Temploux pour l'école d'apiculture de Namur ; service Espaces verts à Vedrin pour les guides composteurs de Namur, le comité local du Contrat de Rivière de la Haute-Meuse et l'asbl « compagnons de Saint-Ambroise » (apiculteurs)
- mise à disposition de sites pour l'installation de ruchers : verger didactique de Temploux, site du Chant choral, avenue Jean I^{er}, à Namur, Ferme du CPAS à Temploux (PST 13.2.3.)
- appui logistique du service des Espaces verts à divers projets développés par des associations, écoles... (jardins partagés, aménagements d'espaces naturels...)
- collaboration avec le collectif composé de la Régionale Natagora « Cœur de Wallonie » et d'une classe de l'école fondamentale de Saint-Joseph, à Malonne, dans le cadre de l'appel à projet « Chemins au Naturel ». Réhabilitation d'un sentier et installation d'éléments d'accueil de la faune sauvage en juin 2013 (PST 13.1.3)

5.3.2. Développer les actions de sensibilisation et d'éducation (PST 13.2.3)

- réalisation des aménagements dans un souci de préservation de la nature des abords du centre culturel de Géronsart - rue du Trèfle, 2 à Jambes, dans le cadre de l'appel à projets BiodiBap 2013. Accueil de la faune locale grâce au recours à des plantes indigènes mellifères. Réception d'un Arrêté de subvention de 7.500 € en mars et réalisation au printemps
- réalisation d'une campagne d'actions de lutte contre les plantes invasives (PST 13.1.2.). Dans ce cadre :
 - participation du technicien de référence à une séance d'information
 - information systématique des propriétaires lors de la découverte d'un foyer de Berces du Caucase et avertissement systématiquement du SPW de tout foyer détecté
- participation à la Semaine sans Pesticides, en mars (PST 13.1.1.)
- organisation de la journée «portes ouvertes» du service Espaces verts comprenant 40 exposants, la distribution de 2.000 plantes aromatiques et de 1.145 dégustations à base de « cuisine sauvage ». 2.500 visiteurs ont participé à cette journée le 5 mai
- organisation d'une activité d'échange gratuit des surplus de production d'amateurs de plantes (bourse d'échange de plantes) dans le cadre du Verduze Troc, le 5 mai: 76 participants, 2.132 plants échangés et 350,57€ récoltés au profit de l'association Handipar
- organisation de stages d'initiation aux teintures végétales
- édition de 6 Newsletters Nature par an

- gestion régulière du portail nature «www.nature-namur.be» en véritable « journal en ligne » de la nature à Namur
- organisation du 05 au 20 octobre de la Quinzaine de la Nature, comprenant notamment les activités suivantes :
 - l'organisation d'une exposition : «La nature sculptée», à l'espace Beffroi
 - édition et vente d'un timbre et d'un souvenir philatélique sur le thème du lézard des murailles, illustré par l'artiste-peintre André Buzin
 - organisation d'un bureau de poste temporaire permettant une oblitération personnalisée
 - collaboration à l'exposition des lauréats du concours photos AVES, à l'espace Beffroi
 - collaboration à l'exposition de minéraux et de fossiles : «Nam'Minéral», à Namur Expo
 - réalisation d'animations scolaires sur « L'apiculture et les insectes pollinisateurs »
 - collaboration à l'expo Photos et d'Art Animalier AVES, en divers lieux du centre urbain ancien
 - organisation du Marché aux Anciennes Variétés Horticoles, le samedi 19 octobre sur le thème de la cuisine sauvage comprenant 40 exposants, la diffusion de sacs réutilisables, l'édition et la diffusion d'une brochure intitulée « la cuisine sauvage », la distribution de 150 kg de poires et de 900 kg de pommes issus des vergers communaux
 - organisation d'une promenade poétique aux flambeaux dans le Parc Louise-Marie au fil des arbres remarquables, d'une promenade ornithologique, d'une activité d'initiation à la cuisine sauvage et d'une balade «Alpinisme et conservation de la nature»
- édition d'une brochure intitulée «la cuisine sauvage» dans le cadre du Marché Horticole
- distribution de plus de 3.800 plants forestiers (22 essences) dans le cadre de la Journée de l'arbre via quatre points de distribution - Ecole de la Court'Echelle, Champion, Wierde et Ravik Boutik à Namur
- participation active à la Nuit Européenne des chauves-souris à la Citadelle en collaboration avec AVES-NATAGORA le 24 août 2013 par le biais de multiples activités (stands bricolages, visites de souterrains, quizz, conférence et balades guidées nocturnes)
- distribution de plants de haies aux particuliers (opération haie 2012 – distribution postposée suite aux conditions climatiques) en janvier
- participation à la « journée mares » en collaboration avec Natagora et réalisation d'activités diverses de sensibilisation aux zones humides sur le site de la poudrière à Jambes (150 participants) le 02 juin

5.3.3. Développer un véritable éco-tourisme

- réimpression et mise à jour des feuillets de présentation et des folders spécifiques aux cinq jardins à thèmes
- organisation d'animations dans les jardins thématiques existants
- poursuite de la diffusion du catalogue « Quand Namur révèle sa vraie nature » présentant les atouts éco-touristiques de la Ville de Namur
- diffusion d'un folder de présentation des jardins à thèmes et des activités développées aux syndicats d'initiative et aux offices du tourisme de la Région Wallonie-Bruxelles et lors des salons fréquentés par l'Office du tourisme

- mise à jour régulière de la rubrique spécifique «Jardins à thèmes» sur le site internet www.nature-namur.be afin d'informer les Namurois et les touristes de ces initiatives
- création d'un parcours « arbres remarquables » dans le Parc Louise-Marie et édition d'une brochure sur ce thème
- réalisation d'une animation intergénérationnelle sur le thème du Jardin des petits fruits

5.3.4. Soutenir les actions menées dans le cadre du PCDN (Plan Communal de Développement de la Nature) (PST 13.2.3)

- installation d'une quarantaine de nichoirs à oiseaux dans les parcs et squares (printemps 2013)
- suivi des inventaires des espaces semi-naturels du domaine communal. La Ville de Namur est propriétaire de 35 hectares 64 d'espaces semi-naturels
- suivi de la convention «Fauchage tardif des bords de routes»
- suivi des aménagements en faveur des batraciens lors de la période de migration sur les sites de Dave (route de Naninne), Lives-sur-Meuse (route de Loyers), Saint-Marc (rue de la Cointe), Wépion (Fond des Chênes) et Wépion (Chemin du Gros Sous) de février à avril
- suivi régulier des aménagements didactiques au verger de Temploux (entretien de l'espace, tailles de formation...)
- entretien régulier du site du volcan du Piroy à Malonne
- suivi du plan de gestion du site Natura 2000 des carrières d'Asty-Moulin et poursuite des travaux de sécurisation
- mise en œuvre de la convention de mise à disposition de l'étang sous la Ville à Naninne à la Fédération Halieutique de la Haute-Meuse
 - déversement de 100 kg de carassins, 575 kg de gardons, 100 kg de perches, 100 kg de tanches et 150 kg de truites Arc-en-Ciel
 - 233 pêcheurs possèdent la carte de membre et peuvent être accompagnés gratuitement par un enfant non inscrit, utilisant une seconde ligne ou inviter un ami d'un jour
 - organisation d'animations et de concours de pêche
 - accueil gratuit de groupes PMR du centre d'accueil de Bouge
 - organisation de journées découvertes de la pêche pour les jeunes en juillet et août
 - accueil gratuit des membres de la société "Les Pêcheurs Libres de Jambes et Environs" pour une journée découverte en famille, le 31 août
- suivi et réalisation des actions prévues dans le cadre du plan stratégique de développement de la nature dans le périmètre de la Citadelle
 - accueil des chauves-souris à la Citadelle : mise en place et participation au comité de gestion des 2 sites ayant obtenu le statut de cavités souterraines d'intérêt scientifique (casemate du tennis club et galerie majeure descendant le long du grand fossé)
 - gestion du patrimoine mycologique sur le site de la Citadelle et édition d'une brochure « A la découverte de quelques champignons de la Citadelle » - juin
 - accueil des moutons rustiques pour le pâturage annuel sur le site de la Citadelle et sur le site de la pépinière de Temploux
 - accord sur l'installation d'un nouveau site de pâturage par des moutons rustiques dans le grand talus de la route Merveilleuse - le 18 juillet

- désignation d'un bureau d'études pour la réalisation d'une étude paysagère et d'un plan de gestion de l'arboretum de la Citadelle - le 29 août
- suivi et prises de contacts avec les propriétaires dans le cadre du travail de définition des limites administratives des 33 sites d'intérêt biologique non publics en vue d'établir des collaborations avec les propriétaires privés : 13 propriétaires ont souhaité bénéficier de cette offre (PST 13.2.3)
- lancement d'un projet de mise en valeur biologique d'un terrain du Foyer Jambois à Naninne, chemin des Bolettes et dans ce cadre (PST 13.1.3):
 - prise de contact avec le Foyer Jambois
 - réalisation d'un plan complet d'aménagement
 - réalisation d'un bail emphytéotique entre le Foyer Jambois et la Ville
- lancement d'un projet d'aménagement de CREAVES sur Namur et dans ce cadre (PST 13.2.1):
 - conclusion d'un avenant à la convention d'occupation de la ferme de Temploux (Ville-CPAS), permettant la mise en place d'un CREAVES - juin
 - conclusion d'un contrat de prêt à usage précaire pour mise à disposition d'un local situé dans les installations de la ferme de Temploux à l'asbl natagora (futur gestionnaire du CREAVES) - le 07 octobre
 - lancement d'un marché de travaux pour la réalisation des aménagements du CREAVES - le 14 novembre
- dans le cadre de l'adhésion à la charte d'engagement «Commune Maya» (PST 13.2.3) :
 - dépôt le 20 juin d'un dossier de candidature pour l'obtention d'un subside pour la plantation d'un verger de fruitiers et l'implantation de prés fleuris sur le site du « grand pré » à l'arrière du jardin des petits fruits
 - réception d'une subvention de 2.500,00 € pour l'installation de nichoirs à insectes dans les espaces verts communaux et la plantation de poiriers et pommiers sauvages dans les espaces publics - le 6 août
 - renforcement du maillage écologique à Erpent, aménagement des abords de l'école d'Erpent, de Jolichamps et du Parc du chant des oiseaux
 - mise à disposition d'un local de réunion au profit de l'asbl « compagnons de St-Ambroise »
 - lancement d'un appel à projets vers les établissements scolaires pour participer au projet « une ruche à l'école » - le 2 mai
 - organisation d'une réunion avec les apiculteurs namurois en juin
 - réception d'une abeille de cristal en juin pour les actions de promotion de l'apiculture développée par la Ville
 - mise à disposition de sites pour l'installation de ruchers : verger didactique de Temploux, pépinière communale de Temploux, site des Espaces verts à Vedrin, jardin des petits fruits à Wépion, site de Lives/Meuse rue du Chetois
 - instauration d'un second espace réservé à l'apiculture (rucher école) sur le site de la Citadelle (PST 13.2.4)
 - présence d'apiculteurs à la journée «portes ouvertes» du service Espaces verts et au marché aux anciennes variétés
 - présence de stands de sensibilisation et distribution d'essences mellifères lors de la journée de l'arbre
 - plantation d'un alignement de *Tilia cordata*, rue Woitrin, à Namur et d'un second pré fleuri au Batys de Soye, à Temploux, dans le cadre de la subvention Plan Maya 2012

- conclusion de conventions autorisant l'installation de ruches à :
 - Vedrin, sur le site du service Espaces verts – passée avec un apiculteur (Collège communal du 18 avril)
 - Wépion, sur le site du Jardin des Petits fruits – passée avec un apiculteur (Collège communal du 22 août), mais liée à un permis d'urbanisme en attente
- conclusion de conventions de mise à disposition de matériel apicole et de miellerie avec :
 - l'Institut Mariette Delahaut (Collège communal du 29 août)

5.3.5. Développer la sensibilisation et l'information en matière de protection de l'environnement en zone rurale

- information des agriculteurs quant à la collecte gratuite des bâches et cordes sur les parcs à conteneurs
- suivi des dossiers et organisation du secrétariat de la Commission de constat des dégâts aux cultures: traitement de 3 dossiers

5.3.6. Valoriser les initiatives du monde agricole

- organisation de la Ferme en Ville du 06 au 08 septembre sur la Place d'Armes en collaboration avec la FJA comprenant des stands didactiques, des animaux, un espace jeux, un espace expo, des animations scolaires (720 élèves)
- organisation du Marché aux Anciennes Variétés Horticoles, place d'Armes, en octobre

5.3.7. Participer à l'amélioration de la qualité de l'eau

- utilisation par les services, d'herbicides à moindre toxicité en application très localisée, recours au désherbage manuel dans les zones sensibles et passage progressif au désherbage thermique, afin de tendre vers une Commune 0 pesticide (PST 13.1.1.)

Sur le plan du désherbage chimique

- poursuite du désherbage chimique sur l'ensemble des sites (mélange prêt à l'emploi pour 10 l d'eau : 80 ml de Roundup Max et 3 g de Chikara), hormis quelques zones expérimentales traitées thermiquement par le service Propreté publique
- 336.000 m² ont été désherbés chimiquement
- arrêt progressif des interventions de désherbage chimique sur différents sites où le désherbage thermique a été mis en œuvre

Réalisation d'expériences alternatives de désherbage

Au départ, seul le service Propreté publique a souhaité s'investir dans une expérimentation de désherbage thermique. Ce service n'avait précédemment pas recours au désherbage chimique, mais assurait régulièrement des prestations de désherbage mécanique à la rasette ou à la débroussailleuse à moteur

- mise en fonction de 6 désherbeurs thermiques acquis fin 2012
- durant toute l'année, entretien des zones suivantes sans épandage de pesticides :
 - piétonniers de la Corbeille
 - cimetière de La Plante (désherbage thermique mis en oeuvre après une intervention complète de désherbage manuel et d'enlèvement des feuilles et autres résidus végétaux sur les surfaces à traiter)

- trottoir côté Meuse, à hauteur du Casino, sur la rive namuroise, entre le pont de Jambes et le parc de La Plante (désherbage thermique du pied des rambardes et du mobilier urbain ; débroussaillage/tonte du reste du trottoir en dolomie que l'on a laissé reverdir)
- entretien progressif d'autres espaces par des équipes d'intervention disposant de désherbeurs thermiques, de débrousailluses à moteur et de rasettes, le recours à l'un ou l'autre dispositif étant laissé à leur appréciation suivant, notamment la configuration du terrain

Le service Espaces verts s'est ensuite investi, avec un enthousiasme progressif, dans des techniques de désherbage alternatives.

- essais de désherbage à l'eau chaude entrepris à partir de mars au nouveau cimetière de Flawinne. Interventions les 24 et 25 avril, 20 et 21 juin ainsi que les 7 et 8 août. Essai non concluant. Nécessité de trouver une autre technique pour les cimetières
- en juillet, acquisition de 2 désherbeurs thermiques :
 - essais engagés à partir de septembre sur certains cheminements dans les squares, espaces verts végétalisés et jardins à thème
 - accueil favorable du personnel
- engagement d'une réflexion pour une végétalisation des allées des cimetières
- contacts pris avec Ecosem pour établir une méthodologie de travail et choisir des plantes adaptées
- suivi des actions du Contrat de Rivière de la Haute-Meuse (PST 13.2.3.)
 - participation au Contrat de Rivière de la Haute-Meuse et élaboration du plan d'action 2014-2016. Signature officielle du nouveau protocole le 11 décembre
 - mise en place de panneaux de signalisation des cours d'eau au niveau des ponts (plus de 30 panneaux placés)
 - participation aux journées de l'eau du 13 au 24 mars 2013 via l'organisation d'opérations rivières propres et de ramassage des déchets le long des cours d'eau et des visites guidées (PST 13.2.3)
- entretien régulier des étangs du Petit Ry à Jambes, du Piroy à Malonne et au sein des grands parcs communaux (Astrid à Jambes, Louise-Marie et parc des Sources à Namur)

5.3.8. Maintenir et développer la biodiversité en forêt tout en garantissant son rôle économique et sa vocation didactique et pédagogique (PST 13.2.3.)

- suivi de la labellisation PEFC (label pour la gestion durable de la forêt) pour les forêts namuroises
- gestion des massifs boisés de la Citadelle : éclaircies en fonction des semis naturels
- gestion et entretien des bois et boqueteaux non soumis au régime forestier
- organisation des travaux hors devis DNF dans les bois communaux (intervention sur chablis, dégagement de sentiers forestiers...)
- organisation et suivi en collaboration avec le DNF des ventes de bois sur pieds (gré à gré ou ventes de coupes et futaies)
- suivi des coupes de futaies feuillues et résineuses
- organisation et suivi des ventes de bois dans les biens non soumis au régime forestier et des ventes de bois de chauffage communaux

- suivi des inventaires des propriétés communales boisées soumises et non soumises au régime forestier. La Ville de Namur est propriétaire de 319 hectares 95 de bois soumis au régime forestier et de 46 hectares 98 de bois non soumis

5.3.9. Suivi de dossiers administratifs en relation avec l'environnement

- mise à jour régulière de la liste des arbres et haies remarquables implantés sur le territoire communal, réalisée en collaboration avec le service Espaces verts.
- remises d'avis « santé » dans le cadre des dossiers de demande de permis d'urbanisme introduits dans le cadre de l'implantation ou de la modification de stations de mobilophonie
- suivi des dossiers liés à l'élaboration du Schéma de Structure Communal
- en collaboration avec le service Espaces verts, remise d'avis sur les aménagements d'espaces verts proposés dans le cadre de nouveaux projets de lotissement
- prolongation de l'octroi d'une délégation de destruction de sangliers sur deux sites communaux à la Citadelle de Namur
- octroi d'une délégation de destruction de sangliers sur un site communal à Malonne (Collège du 21 mars)

5.4. Guichet de l'énergie

- Promotion de l'URE (utilisation rationnelle de l'énergie) et des énergies renouvelables.
- Conseils aux citoyens dans les domaines de l'énergie et diffusion des renseignements relatifs aux aides énergétiques.